

Bulletin d'informations

N°97

Actualité

Pots de fin de moisson



Compte tenu d'une fin de moisson tardive, les pots de fin de moisson se sont terminés le 6 septembre. À cette occasion, vous étiez plus de 800 participants (adhérents, leur famille, leurs salariés et les collaborateurs de Sevépi) et nous en avons été ravis. Ce moment de convivialité reste une occasion d'échanger sur la vie de la coopérative et sur les marchés.



Édito



Chère adhérente, cher adhérent,

Depuis plus d'un an, les marchés sont moroses et la mauvaise moisson en quantité et en qualité de cette année va peser sur les trésoreries de nos exploitations.

Pour y faire face, notre coopérative reste à l'écoute des situations les plus compliquées et le Conseil d'Administration a pris des décisions en ce sens : décalage au 31 octobre pour le paiement des phytos et semences enlevés sur juillet et août, compléments de prix, et repêchage de qualités brassicoles.

En tant que producteurs, nous devons nous projeter sur la prochaine campagne et espérer de meilleurs prix. Les récoltes d'automne s'annoncent prometteuses malgré le retard de maturité et les semis de colzas lèvent rapidement sous la menace des limaces.

La coopérative, quant à elle, évolue et poursuit ses investissements.

Une union de commercialisation avec les coopératives de Creully et Garun Paysanne se met en place pour un démarrage prévu en juillet 2025. Dans l'intervalle, l'équipe commercialisation travaille en prestation de services pour ces dernières.

La malterie artisanale de Bréval va rapidement voir le jour grâce aux aides de l'agence Bio et de la région Ile de France, et les travaux vont bientôt commencer dans l'ancien Gamm Vert.

Enfin, le partenariat avec la Coopérative de Teillage de Lin du Neubourg se poursuit avec la construction d'un bâtiment de stockage de lin sur le site d'Hargeville.

En attendant de vous retrouver nombreux à notre Assemblée Générale du 10 décembre, je vous souhaite de bons travaux d'automne.

À bientôt.

Le Président
Jérôme Charpentier

La mer Noire, et après ...

Blé : Les années se suivent et ne se ressemblent pas ! Et pourtant ... Nous avons tous en mémoire 2016 avec une baisse importante de la récolte française, une hausse de production en mer Noire et un marché à l'export qui s'effondre. La récolte 2024 serait en baisse de 27 % atteignant 25,6 MT contre 33/35 une année « normale » avec une part importante de blé ayant un poids spécifique inférieur à 76 kg/hL, laissant peu de possibilités pour alimenter le marché mondial (seulement 0,7 MT de blé exporté vers les pays tiers à fin août 2024 contre 1,2 MT en 2023 et 2016). Le marché intérieur, quant à lui, s'ouvre sur les qualités fourragères et intermédiaires, nous offrant des opportunités ! En mer Noire, la situation est loin de celle de l'Europe de l'Ouest avec une production russe autour de 83 MT et une activité export sur août qui se veut record (5,4 MT).

Orges : Même constat qu'en blé avec une demande belgo-hollandaise active en France sur ce début de campagne et un marché export inactif. La baisse de production et les qualités très hétérogènes de nos orges brassicoles ont soutenu les primes mais les prix anglais et danois, plus agressifs, commencent à peser sur le marché.

Maïs : L'augmentation des surfaces françaises et la pluviométrie de l'été permettent d'espérer une récolte abondante. La baisse des surfaces en Argentine et la baisse de production en mer Noire devraient soutenir le marché. Toutefois, le maïs US reste très compétitif à l'export !

Oléagineux : Le bilan du soja s'alourdit avec une hausse de production aux Etats-Unis et en Argentine. Les cours du canola se dynamisent avec un rebond permettant de réduire l'écart de prix entre le colza et le canola canadien. Cependant, l'écart reste tout de même en faveur du canola incitant son import en Europe mais est ralenti par les problèmes logistiques locaux liés aux grèves.

Amandine TUYTTENS le 06-09-2024

Compte-rendu du conseil d'administration

Lors de sa réunion du 09/08/24, le conseil d'administration a :

- fait le point sur la moisson : 234 113 T collectées
- étudié les positions des ventes et décidé de verser des compléments de prix le 6 septembre 2024
- validé les barème PS et protéines des blés conventionnels
- décidé de décaler les factures de semences et de produits phytosanitaires au 31 octobre 2024, pour accompagner les besoins en trésorerie dans cette année particulièrement compliquée et dans l'attente des moissons d'automne
- validé le financement de la malterie artisanale bio
- statué sur les remboursements, transferts et souscriptions de parts sociales
- désigné les représentants SEVEPI au Conseil d'Administration de la future Union de commercialisation des céréales.

Aurélien CAURIER

Les femmes et les hommes de Sevépi



Depuis le dernier bulletin d'info SEVEPI en juin 2024 et jusqu'au 4 septembre 2024 :

Arrivées :

- BRUMENT Juliette (26/08/2024) - Assistante Technique VAL'EPI

- RENAUX Simon (02/09/2024) - Contrat de professionnalisation d'un an au Service informatique

Confirmation en CDI :

- RAMELET Florent (04/09/2024) - Fin d'apprentissage / CDI Technicien Agro Environnement au siège.

Départs :

- PLAISANT Tiffanie (29/06/2024) - Assistante Technique VAL'EPI - Démission

- GROULT William (17/08/2024) - Responsable de Dépôt à Hardricourt - Démission

- DHILLY Quentin (26/08/2024) - Assistant Technique VAL'EPI - Démission

- HARDY Baptiste (30/08/2024) - Apprenti Comptable au siège - Fin de contrat

- BECQUERELLE Corentin (04/09/2024) - Magasinier à Bréval - Démission

Monique COLMAR

Rappel Certiphyto

Le 13 février 2024, le ministre de l'Agriculture annonçait la suppression du Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP), devenu obligatoire pour le renouvellement et/ou l'obtention de votre certiphyto. Cette décision a eu pour conséquence de geler toutes les démarches de renouvellement de vos certiphytos, qui restent obligatoires pour détenir ou acheter des produits phytosanitaires.

En effet, **en l'absence de certiphyto DEA ou DENSA, la coopérative sera dans l'incapacité de vous fournir en produits phytosanitaires.**

Dans le cas où votre certiphyto serait arrivé à échéance, voici les démarches à suivre :

- ➔ **Si vous faites faire votre travail par un prestataire ETA :** Vous devez avoir l'agrément de votre ETA, le certiphyto du prestataire ainsi qu'une copie du contrat de prestation et le faire parvenir à votre silo d'approvisionnement.
- ➔ **Si votre Certiphyto est arrivé à échéance entre le 1er février et le 10 avril :** Vous pouvez obtenir une prolongation de votre certiphyto d'une durée de 1 an. Pour cela, vous devez vous rapprocher de la chambre d'agriculture.
- ➔ **Si votre Certiphyto est arrivé à échéance entre le 10 avril 2024 et le 1er mai 2025 :** Vous avez une prolongation de validité d'une durée de 1 an de votre certiphyto. Exemple : Un certiphyto DENSA ou DEA expirant le 11 octobre 2024 est valide jusqu'au 11 octobre 2025. Les détenteurs de ces certiphytos n'ont pas besoin d'effectuer de démarche de renouvellement pour bénéficier de cette prolongation. Pour toutes questions, vous pouvez contacter Steve BRIQUET au 02.32.77.37.36 ou par mail à l'adresse suivante : steve.briquet@sevepi.fr